



**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE R-2025-199  
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 30 septembre à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage R-2025-199 de la Ville de Dollard-des-Ormeaux suivante:

**Immeuble affecté**

Bâtiment au 61, rue Westpark  
No de cadastre : 1 765 443  
No de dossier : DM-172

**Nature de la dérogation**

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal (transformer l'abri d'auto existant en garage fermé) avec une marge avant de 3,78 m, alors qu'une marge avant minimale de 7,6 m est requise.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 12 septembre 2025.

**ANNIE RIENDEAU, greffière**